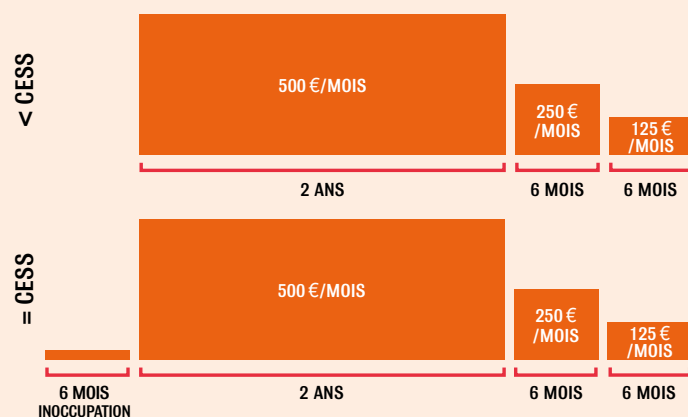


### L'Impulsion - 25 ans, c'est quoi ?

Il s'agit d'une **allocation de travail** octroyée à des jeunes demandeurs d'emploi **de moins de 25 ans**. En tant qu'employeur, vous pouvez déduire cette allocation du salaire net du travailleur. Cette aide s'étale sur une durée maximum de 3 ans.

#### Vos avantages

Vous déduisez la mensualité du salaire net du travailleur pour le mois concerné



L'allocation de travail est octroyée pendant **une durée de 36 mois maximum**, à dater de l'entrée en service.

### Conditions d'accès

Pour bénéficier de cette aide, le demandeur d'emploi doit, la veille de son entrée en service :

- être inscrit comme demandeur d'emploi au Forem ;
- être peu qualifié<sup>1</sup> ;
- être moyennement qualifié<sup>2</sup> et demandeur d'emploi inoccupé depuis au moins 6 mois ;
- avoir sa résidence principale en Wallonie de langue française.

Cette aide concerne les entreprises des secteurs marchand/non-marchand et les pouvoirs locaux.

### En pratique

- Vous pouvez vérifier à tout moment sur le site du Forem si le demandeur d'emploi est dans les conditions pour bénéficier de cette aide. Le demandeur d'emploi peut également accéder à ces informations.
- **Le demandeur d'emploi doit introduire la demande** d'activation de l'allocation auprès de son organisme de paiement.
- Cette aide concerne tous les secteurs.
- Le demandeur d'emploi ne peut **bénéficier** de cette allocation de travail qu'**une seule fois**, pour une durée de 36 mois consécutifs ou non auprès d'un ou plusieurs employeurs.
- L'Impulsion - 25 ans **peut être cumulée** avec une réduction structurelle et une réduction de cotisations sociales soit fédérale, soit régionale.

### Plus d'infos ?

Prenez contact avec votre conseiller.

0800/93 946, si vous n'avez pas encore de conseiller.

[www.leforem.be](http://www.leforem.be), sur la page « [Impulsion - 25 ans](#) ».

1. Pas de certificat ou diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, ou de certificat ou diplôme équivalent.  
2. Avoir au maximum, un diplôme ou un certificat de l'enseignement secondaire supérieur, ou un certificat ou diplôme équivalent.